

# LA MASCARADE

## JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

LYON

In an. . . 8 fr.  
Six mois . . 4 fr.LES ANNONCES  
se traitent de gré à gré.

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Un an. . . 10 fr.  
Six mois . . 5 fr.

ÉTRANGER

Un an. . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

### BONIMENT

Il est vraiment malaisé de faire des compliments aux rédacteurs de nos dépêches militaires.

Pas une qui soit nette, claire et positive. Voyez la première dépêche de la bataille de Rougemont.

Impossible de trouver quelque chose de plus vague, de plus nuageux, de plus indéfini.

Pas même la désignation sommaire des troupes engagées, de façon à donner une idée de l'importance du combat.

Pas même le nom des généraux en chef.

A peine l'indication des positions occupées, ou enlevées.

Rédigez bien que nous sommes demeurés d'une élévation grand jour dans l'incertitude et l'ignorance, nous demandant anxieusement : quelle est la vraie bataille ?

Les Prussiens sont-ils battus ou, seulement repoussés ?

Aujourd'hui, après soixante douze heures, nous en sommes toujours réduits aux conjectures et nous n'en savons guère plus long sur ce combat livré à huit heures de Lyon.

La bataille de Rougemont, n'est pas évidemment une victoire décisive; les Prussiens n'ont pas été mis en déroute, et peut-être même leur armée n'est-elle pas suffisamment désorganisée pour qu'ils ne tentent un retour offensif;

Néanmoins, c'est un succès, puisque la position importante de Villersexel a été enlevée de haute lutte, puisque Guilla-

me ne souffle pas un traitre mot de l'affaire à la vénérable Augusta.

C'est un premier pas de fait dans cette voie où nous ne devons plus nous arrêter si nous voulons venir à bout des six cent mille sauvages qui détoussent la France et se vautrent dans nos provinces.

Car cette fois ne l'oublions pas, nous sommes dans la bonne route, nous sommes dans le vrai chemin où nous devons nous maintenir coûte que coûte, et nous n'avons qu'un regret, c'est qu'on ne s'y engage pas avec plus de hardiesse, plus de résolution et des moyens d'action plus puissants.

Quatre vingt ou cent mille hommes dans l'Est, ce n'est pas assez; il en faut deux cent mille, il en faut trois cent mille, il y faut toutes les forces dont nous disposons.

Qu'importe la ligne de la Loire ? Les Prussiens ne veulent pas s'annexer l'Anjou ni la Touraine.

Il se sont installés là-bas en voleurs et en pillards, mais le jour où les notes éclatantes du clairon français retentiront dans les faubourgs de Nancy, vous verrez le prince Frédéric Charles et ses bandes déguerpir et plus vite que ça, de nos provinces du centre et de l'Ouest; vous verrez Manteuffel battre en retraite devant Faidherbe, vous verrez même M. de Moltke dégarnir Versailles pour courir au plus pressé, pour courir sur le véritable terrain d'où la lutte n'aurait jamais dû sortir, si nous n'avions pas eu pour hommes de guerre des généraux de cirque et des saltimbanques.

Le déblocage de Paris est plutôt à Metz qu'à Paris même, et nous serons plus près de la victoire lorsque nous aurons repris Toul et Verdun, que lorsque

nous aurons repris Versailles.

Ces vérités sont tellement simples, elles tombent tellement sous le sens le plus commun, que nous avons quasiment honte d'imprimer de semblables naïvetés.

Pourtant il le faut bien, puis que nos gouvernants paraissent ne pas vouloir les comprendre, ou du moins ne les comprendre qu'à moitié.

Dans la situation où nous sommes, avec le tiers de la France envahie, avec Paris bombardé par des bandits qui prennent pour cible nos monuments et nos hôpitaux, — un effort vigoureux, puissant, gigantesque, porté sur le point faible de l'ennemi, peut seul nous sauver et nous tirer d'affaire.

Ce point faible c'est la Lorraine et l'Alsace, ce sont les deux provinces qu'ils convoitent.

Car par là nous pouvons couper ses communications avec l'Allemagne, nous pouvons l'isoler, nous pouvons l'affamer sinon de vivres, du moins de munitions, et quand les Prussiens n'auront plus d'obus pour leurs canons Krupp, plus de bombes au pétrole pour leurs mortiers, ce n'est pas à la porte de la baïonnette qu'ils conquerront la France;

Qu'on renforce donc au plus vite notre armée de l'Est contre laquelle les allemands qui comprennent le danger, sont en train de concentrer des forces imposantes.

Ce ne sont pas les hommes qui nous manquent.

Qu'on invoie à cette armée tous ces mobiles et ces mobilisés qui pullulent inactifs dans nos villes et nos villages.

A voir tous ces gens en uniforme, se promener par les rues les mains dans leurs poches, encombrer les théâtres et les cafés, on dirait vraiment qu'il n'y a plus de place

pour se battre contre les Prussiens.

Certes, ce n'est pas eux qu'il faut accuser, évidemment ils ne peuvent partir en guerre sans ordre, sans direction, sans commandement.

Mais alors où sont ces ordres, où sont ces chefs, où est cette direction que nous demandons chaque semaine à tous les échos.

Les échos nous répondent : Gambetta.

Par grâce, M<sup>e</sup> Gambetta, pas trop de discours, beaucoup d'actes, et encore un coup rappelons nous ceci, c'est que pour battre définitivement les Prussiens, il faut les battre en Alsace et en Lorraine.

Jacques BARBIER.

### Timides observations.

Nous nous permettrons de faire remarquer humblement à plusieurs membres de notre Conseil municipal qu'ils montrent véritablement une inexactitude déplorable à assister aux séances.

Cette mauvaise plaisanterie qu'on appelle l'impôt de cinquante centimes a été voté par vingt-trois oui contre onze non; en tout, trente-quatre.

Or, sauf erreur, le Conseil municipal compte cinquante-deux membres; il en manquait donc dix-neuf à l'appel, plus d'un tiers.

Où étaient-ils ? Les uns malades, les autres en mission, dira-t-on.

Nous reconnaissons sans peine que le temps actuel est peu fait pour maintenir la santé publique dans un état satisfaisant; les rhumes, les gripes, les bronchites, les catarrhes sont à l'ordre du jour, et le garde national qui veille

### FEUILLETON DE LA MASCARADE

#### CODE MILITAIRE PRUSSIEN

Il n'est guère de jour où nous n'apprenions soit par les journaux, soit par des lettres particulières, le récit de quelques nouvelles atrocités commises par les Prussiens.

Longtemps on a cru que ces actes de barbarie et de vandalisme tenaient uniquement au caractère particulièrement sauvage et bestial des Prussiens, mais aujourd'hui nous devons revenir sur cette opinion.

Il est avéré en effet que dans leurs déprédations leurs assassinats et leurs pillages, les Prussiens ne font qu'obéir aux règlements et aux prescriptions de leur code militaire.

Un exemplaire de ce code trouvé dans le sac d'un officier Prussien, nous a été communiqué dernièrement, et nous nous faisons un devoir de le publier à cette place, dans le but d'éclairer le public sur les mœurs et le caractère d'un peuple qui se prétend destiné à civiliser l'Europe.

##### DU SOLDAT

A. — Le soldat prussien est une machine humaine composée de deux bras, de deux jambes et d'une tête, et destinée à se mouvoir suivant la

direction qui lui est imprimée par son officier, son sergent ou son caporal.

B. — La tête du soldat prussien lui sert à porter son casque, et accessoirement à comprendre les ordres de son supérieur.

C. — Tout autre travail intellectuel est absolument interdit au soldat prussien, sous peine d'encourir les répressions disciplinaires.

D. — La vertu du soldat prussien est l'obéissance passive, et la soumission absolue à la discipline.

Cette vertu lui est enseignée au moyen d'arguments énergiques tels que la bastonnade, le cachot et la fusillade.

E. — Le soldat prussien doit accepter avec reconnaissance les bienfaits de cette éducation, et recevoir avec plaisir les injures, les coups de poing, les coups de pied et autres renforcements que ses supérieurs ont la bonté de lui octroyer.

F. — Grâce à ce système d'enseignement qui lui forme l'esprit non moins que le cœur, le soldat prussien arrivera promptement à adopter pour règle de conduite cette maxime philosophique qui résume tous ses devoirs : *La crainte de la schlague est le commencement de la sagesse.*

##### DE L'OFFICIER

A. — L'officier prussien est fait pour commander au soldat prussien, lui inspirer les vertus militaires, le respect de la discipline et la terreur salutaire du bâton.

B. — L'officier prussien est lui-même soumis rigoureusement à cette discipline : il ne doit ni penser, ni agir, ni raisonner en dehors du cadre étroit de son commandement, et un sous-lieutenant qui se permettrait d'infliger à un soldat prussien la

même nombre de coups de bâton qu'un capitaine, pourrait être tenu de recevoir personnellement la différence fixée par les règlements.

C. — Il est expressément recommandé à l'officier prussien d'apporter dans ses relations avec le soldat la plus grande brutalité.

Les injures et les coups sont les seuls moyens de communication admis par les règlements, et un officier prussien qui se laisserait aller à adresser la parole à un soldat sans l'insulter ou le frapper, pourrait être passible des lois martiales.

##### DU SOLDAT EN TEMPS DE PAIX.

A. — Le métier du soldat prussien en temps de paix est des plus agréables.

Logé dans une caserne dont la vue est bornée par une autre caserne, il n'est tenu, en dehors des corvées habituelles, qu'à sept heures d'exercices par jour.

B. — Après l'exercice le soldat prussien a la faculté de se promener librement en dehors de la caserne, sans autre obligation que celle de saluer respectueusement les officiers ou sous-officiers qu'il rencontrera, à peine de recevoir un soufflet, un coup de pied, un coup de poing ou un coup de canne.

C. — Le soldat prussien n'est pas tenu de se laver ni de prendre des bains : il lui est loisible d'être malpropre et de sentir mauvais, pourvu que son fourrageon, son sabre et ses vêtements soient soigneusement nettoyés, astiqués et brossés.

##### DES DROITS POLITIQUES DU SOLDAT

A. — Les droits politiques du soldat prussien

consistent à crier *Vive le roi!* pendant les revues.

B. — Tout soldat prussien qui voudrait exercer d'autres droits politiques que celui-ci dessus, serait immédiatement fusillé.

##### DE L'OFFICIER EN TEMPS DE PAIX

A. — L'officier prussien en temps de paix a le devoir, après son service, de maintenir le respect dû à l'armée, et d'affirmer la supériorité du militaire sur le civil.

B. — A cet effet l'officier prussien marchera dans les rues la tête haute et le corps droit, en laissant tomber sur les passants un regard dédaigneux et protecteur.

C. — Dans le cas où un bourgeois ne céderait pas le haut du pavé à l'officier prussien, ce dernier est autorisé à le jeter en bas du trottoir et à lui donner un nombre illimité de coups de canne.

D. — Le civil qui se permettrait de protester contre cette correction, sera condamné à huit jours ou deux mois de forçats, suivant le ton plus ou moins convenable de sa protestation.

##### DES DROITS POLITIQUES DE L'OFFICIER PRUSSIEN

A. — Les droits politiques de l'officier prussien consistent à faire crier *Vive le roi!* pendant les revues.

##### DU SOLDAT EN TEMPS DE GUERRE

A. — Le soldat prussien en temps de guerre est tenu plus que jamais à l'observation rigoureuse de la discipline.

B. — Le soldat prussien doit marcher, se battre

au perron de l'Hôtel-de-Ville n'en défend point nos conseillers municipaux.

Cependant ces messieurs ne sont pas des sénateurs, et il nous a paru singulier, regrettable tout au moins, que tant de conseillers municipaux fussent malades le jour où ils auraient eu le plus besoin de se bien porter.

Quant aux missionnaires, quelle que fût l'importance de leur mission, elle n'était pas, à coup sûr, plus importante que la nouvelle taxe à établir; ils ne devaient pas ignorer le jour de la discussion, et nous nous expliquons mal qu'ils ne se soient pas empressés de revenir, afin de ne pas laisser voter par trente-trois voix ce qui devait l'être par cinquante-deux.

Nous prenons pour exemple de la négligence de nos administrateurs cette séance relative à l'impôt de cinquante centimes, parce qu'il est tout à fait récent et qu'il nous a frappés particulièrement, mais les autres ne manquent pas.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cette négligence, c'est que ce défaut d'assiduité, ces absences répétées et ces missions, sévissent principalement parmi les membres qui passent pour les plus intelligents de notre Conseil municipal, soit dit sans offenser les autres.

Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que plusieurs de ces membres, dont nous ne contestons ni la bonne volonté, ni les excellentes intentions, sont doués d'un esprit peu pratique, d'une logique médiocre et d'un bon sens douteux.

Il ne serait donc pas de reste que ceux de nos administrateurs qui raisonnent juste et qui voient droit, voudraient bien prendre la peine d'assister plus assidûment aux séances, surtout à celles où l'on agit des questions aussi graves que les questions de taxe et d'impôt, quittes à ne pas venir, à s'en aller en mission ou à être malades quand il s'agit d'estimer la récolte de foin de la campagne du Vernay, ou de régler les processions de l'année prochaine.

Autre chose : un de nos conseillers élus, le citoyen Le Royer, ne met que très-rarement les pieds dans la salle Henri IV, par la bonne raison que sa grandeur l'attache à son parquet de procureur général.

Le citoyen Le Royer, estimant qu'il ne pouvait cumuler utilement les doubles fonctions de procureur général et de conseiller municipal, a offert de se démettre de ce dernier titre. Cette démission n'a pas été acceptée; c'est un tort.

Par le temps qui court, les fonctions de conseiller municipal ne sont en aucune façon un poste honorifique; elles constituent une besogne des plus sérieuses, et lorsqu'on ne peut pas s'en occuper efficacement, le mieux est d'y renoncer.

Il serait donc bon que le citoyen Le Royer, dont nous estimons du reste le caractère et les lumières, proposât de nouveau sa démission, basée sur l'impossibilité matérielle où il se trouve d'être à la fois au Palais-de-Justice et à l'Hôtel-de-Ville, et qu'on le remplaçât par un conseiller municipal qui aurait le temps de venir aux séances, ce qui est à peu près indispensable.

Telles sont les observations que nous prenons la liberté de présenter respectueusement à nos administrateurs, en espérant qu'ils voudront bien les prendre en sérieuse considération.

Souvent la vivacité ou l'acrimonie des critiques est une raison pour que ceux auxquels elles sont adressées n'en tiennent aucun compte; — mais nous croyons avoir évité cet écueil, en apportant dans nos réflexions une telle modération, une telle mesure, une telle timidité de forme aussi bien que de fond, qu'il faudrait avoir le caractère réellement mal fait pour s'en formaliser, et que le citoyen Jacqui

lui-même aurait mauvaise grâce à nous condamner à la fusillade qu'il réserve aux journalistes qui lui déplaisent.

**TOUT POUR L'ARGENT!**

Voici la lettre adressée par lord Granville à la note cavalière de M. de Bismark, relative au coulage des sept vaisseaux de commerce anglais dans le port de Duclair :

« Londres, 13 janvier 1871.

« Excellence,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honoree en date du 9 janvier courant, qui m'est parvenue en son temps.

« Les explications que Votre Excellence a bien voulu fournir sur l'incident de Duclair ont paru complètement satisfaisantes au gouvernement de notre gracieuse reine.

« Du moment que Votre Excellence offre de payer les frais, il n'y a plus rien à dire.

« En conséquence, je prends la liberté de vous adresser sous ce pli la facture des marchandises fournies, je veux dire la note des dégâts commis à notre préjudice par suite du malentendu de Duclair.

« Cette note s'élève à 175,088 livres, dont je me couvrirai en une traite à mon ordre, payable fin courant, à laquelle vous voudrez bien réserver bon accueil.

« Dans cet espoir, je suis, de Votre Excellence, le très-humble et très-dévoté serviteur,

« Lord GRANVILLE. »

Suit la facture :

**AU LÉOPARD ÉDENTÉ**

GRANDE MAISON DES ILES BRITANNIQUES

Neutralités	DENRÉES	Importation
Cotonnades		Exportation
Interventions	POLITIQUES	Gros, demi-gros
Marée		et détail.
Conférences	ET COLONIALES	On traite
Draperie		de gré
Diplomatie, etc.		ou de force.

Doit le roi de Prusse aux Iles Britanniques les articles ci-après, payables comptant, sans escompte :

1. Sept navires de commerce anglais coulés dans le port de Duclair, 20,000 livres sterlings chacun; en tout, 140,000 liv., ci.	140,000
2. Chargement desdits, 35,000 liv., ci.	35,000
3. 11 marins anglais blessés, à 8 liv. pièce, ci.	88
4. Pavillon britannique déchiré et foulé aux pieds; six mètres de calicot à 1 schelling 2 pences le mètre.	06,12
Total, cent soixante-quinze mille quatre-vingt-huit livres, six schellings, 12 pences.	175,088 06,12

NOTA. — La grande maison des Iles Britanniques offre de traiter dans les mêmes conditions avec toutes les puissances de l'Europe ou des autres parties du monde qui seraient désireuses d'entamer des opérations identiques.

La grande maison des Iles Britanniques se re-

F. — La guerre n'étant pas une affaire de sensibilité, les enfants pas plus que les vieillards ne seront exemptés du châtiment.

Quant aux femmes, il est laissé à la galanterie du soldat prussien le soin de décider de leur sort, avec recommandation toutefois de n'y pas apporter trop de façons.

G. — Lorsque le soldat prussien rencontrera un habitant qui ne mettra pas une bonne volonté suffisante à lui livrer sa cave et son garde-manger, le soldat prussien pourra à son gré le rouer de coups, lui casser la tête avec son pistolet, ou l'éventrer avec son sabre.

Il n'est nullement interdit au soldat prussien de fouiller dans les tiroirs et d'emporter en guise de souvenir les objets qui lui conviendront, tels que les porte-monnaie, argenterie, bijoux, etc.

H. — Le soldat prussien en résumé considérera comme lui appartenant tout ce qu'il trouvera chez l'habitant ennemi.

Si le soldat prussien a faim, il mangera les vivres de l'habitant.

S'il n'a pas faim, il les emportera.

Si le soldat prussien a de mauvaises chaussures, il prendra les chaussures de l'habitant.

Si ses vêtements sont usés, il prendra les vêtements de l'habitant.

S'il n'a pas d'argent, il prendra l'argent de l'habitant.

Après quoi le soldat prussien fusillera l'habitant, pour peu que l'habitant se permette la moindre observation, et ne témoigne pas une admiration sincère pour la modération de ces procédés.

I. — Le soldat prussien ne devra se préoccuper en aucune façon de laisser la disette, la ruine et la dé-

commande donc, par les facilités qu'elle accorde, à tous les gens qui auraient l'intention d'insulter le pavillon anglais.

Pour éviter les contrefaçons, exiger la marque spéciale de la maison :

Tout pour l'argent!

**AUTOUR DE LA SEMAINE**

Depuis quelque temps M. Challemeil-Lacour est malade; il est contraint de garder la chambre et même le lit. Nous espérons qu'il s'agit seulement d'une indisposition passagère.

A Lyon, beaucoup de personnes s'imaginent que le climat de notre ville est contraire à notre préfet et que l'air du midi lui serait très salutaire.

M. le général de la garde nationale Baudesson, de Richebourg — a fait publier un ordre du jour pour répondre aux plaintes qui se sont élevées relativement au service que l'hiver et le froid excessifs rendent fort dur.

Pour nous faire prendre notre mal en patience, le général nous rappelle le souvenir de nos pauvres soldats en campagne qui grelottent ou gèlent sur les grands chemins et il essaie de nous convaincre que notre sort est bien moins rigoureux, — ce qui est évident.

Nous savons fort bien que notre armée n'est pas précisément à l'aise et dans la mesure du possible, chacun fait ses efforts pour alléger les souffrances des défenseurs de la patrie. Mais de ce que nos soldats pâtissent et des rigueurs de la température et des projectiles prussiens, s'ensuit-il que nous devions souffrir aussi ?

Et parce que, — grâce à l'habileté des intendances — il arrive souvent que notre armée reste deux jours sans manger, faudrait-il mettre à la diète et faire jeuner la garde nationale de Lyon ?

Evidemment le service de la garde nationale n'est pas rigoureux pour tout le monde. L'état major, par exemple, assis au coin d'un bon feu, ou galopant à cheval dans les rues, se sentent à peine de l'excès du froid, mais les citoyens du 5<sup>me</sup> bataillon qui vont monter la garde à Rochecardon, et même ceux qui font leur faction dans un des innombrables postes de la ville, attrapent plus souvent qu'à leur tour des onglées, des rhumes de cerveau ou des bronchites plus ou moins aiguës.

On se souvient de ce beau corps des Vengeurs, formé à Lyon, et dont les ordres du jour émanés de son chef le citoyen Malicki, respiration si fort la poudre.

Eh bien, ce fameux Malicki opérant sur la frontière suisse, l'a enjambée et s'est donné de l'air en emportant la caisse; quant aux Vengeurs, la moitié environ a suivi son

solution partout où il aura passé.

Ces considérations sont au-dessus de l'intelligence du soldat prussien qui n'a qu'à se soumettre aveuglément aux prescriptions du présent code.

**De l'officier en pays ennemi**

A. — L'officier en pays ennemi aura le devoir de veiller à l'exécution stricte et rigoureuse des mesures qui précèdent.

Tout officier dont les soldats n'auraient pas convenablement pillé, volé, éventré et fusillé, aura à répondre de ces infractions devant une cour marziale.

B. — L'officier prussien devra en outre se charger des réquisitions en argent dans les villes occupées.

C. — Il aura soin d'apporter dans ses exigences la plus grande exagération, de manière à ruiner complètement la ville occupée et ses habitants.

D. — Toute ville qui se refuserait à payer la contribution de guerre exigée ou qui n'en payerait qu'une partie, sera bombardée et brûlée.

En outre, les principaux habitants seront emmenés en otage.

E. — Après l'occupation d'une ville, l'officier prussien ira loger chez l'habitant le plus riche et dans la plus belle maison.

Il se fera servir des diners exquis, exigera des vins fins, des liqueurs des îles, et des cigares de choix.

Après boire, l'officier prussien se fera tirer ses bottes par la maîtresse de la maison, et ordonnera à monsieur d'aller bassiner son lit.

F. — L'officier prussien devra jouir du sommeil

chef et a été désarmée par les troupes fédératives.

Et voilà comment l'on a, en haut lieu, l'intelligence de destituer des officiers capables et de confier des grades, des commandements au premier chien coiffé ou décoiffé qui se présente, à la condition qu'il ait un nom passablement étranger et que ses talents militaires soient inconnus.

Ces gaillards-là touchent des soldes, organisent des régiments, des corps francs, auxquels on s'empresse de donner des chassepots, des mitrailleuses ou autres armes invariablement perdues avec tout l'argent qu'on coûte l'équipement, la nourriture ou le logement de ces troupes de contrebande.

Rien qu'avec l'argent dépensé pour les Vengeurs, on eût pu construire l'engin Vallée ou transformer 20,000 fusils au système Coster.

Un décret du Gouvernement vient de décider que l'appel de la classe de 1871, peut avoir lieu immédiatement.

Le manque d'armes, d'officiers et d'organisation en général peut faire différer cet appel de quelque mois. Mais il est une mesure qui devrait être prise sans tarder : passer au plus tôt les conseils de révision.

Une fois cette opération faite, on devrait ébâter d'instruire les jeunes gens reconnus propres au service, sans les enlever à leurs foyers, sans qu'il en coûte un centime à l'Etat. Il suffirait dans chaque commune de convoquer deux ou trois fois par semaine les conscrits et de faire appel aux officiers et sous-officiers de la garde nationale sélective qui leur donneraient les premiers principes de l'art militaire. De cette façon, déjà dégrossis et rompus aux manœuvres élémentaires, ces jeunes gens n'auraient plus, arrivés dans leurs corps respectifs, qu'à apprendre le maniement d'armes, les mouvements d'ensemble, et rendraient plus tôt au pays les services que l'on attend d'eux.

Cette idée est assez simple et assez pratique pour qu'on ne la prenne pas en considération.

En réponse à la note que nous avons publiée la semaine dernière, touchant l'exploitation actuelle du Grand-Théâtre, les membres de la société constituée pour cette exploitation, nous ont communiqué une volumineuse liasse de signatures, en nous affirmant de nouveau que ces signatures étaient celles de tous les artistes des chœurs, de l'orchestre et du ballet, qui sans exception avaient adhéré à la combinaison dont nous avons parlé.

La question ne présenterait donc plus aujourd'hui d'autre intérêt, qu'un intérêt de principes, et nous n'en persistons pas moins, bien entendu, dans les appréciations que nous avons émises à ce sujet.

Nous avons à signaler, en finissant, deux faits vraiment extraordinaires qui se sont passés à Lyon cette semaine.

Aucun cheval n'est mort de faim à la Part-Dieu, et les mobilisés de la quatrième légion

le plus paisible : s'il existe dans la maison un enfant criard, l'officier prussien le jettera simplement par la fenêtre, assez brutalement pour qu'il puisse s'assommer.

G. — Quand l'officier prussien se promène dans une rue, tous les passants hommes et femmes devront le saluer respectueusement.

H. — L'officier prussien n'aura pas à rendre salut.

I. — Si l'officier prussien est obligé d'abandonner la ville occupée, il fera bien de remplir ses malles des objets les plus précieux qu'il trouvera dans sa maison, et il pourra laisser en échange quelques traces ordurières de son séjour.

J. — Le devoir de l'officier prussien en un mot, est d'exploiter, de dévaster, et de dépouiller le pays ennemi, d'une façon tellement radicale, qu'il ne laisse derrière lui que la famine et la misère.

**Dispositions générales**

C'est grâce à l'accomplissement de tous ces devoirs, à l'observation rigoureuse de tous ces règlements, que le soldat et l'officier prussien auront bien mérité de la patrie allemande, du roi Guillaume, de la reine Augusta, et qu'il pourront se dire les avant-coureurs de la civilisation européenne.

Approuvé :

Le ministre de la guerre, DE ROGN.

Le major-général des armées allemandes, DE MOLTKE.

Le grand chancelier de la confédération allemande, DE BISMARCK.

Pour copie conforme :

L. UCLAIR.

ont reçu des vêtements qui n'éclatent pas au premier mouvement.  
 Nous nous faisons un devoir d'autant plus sacré, de livrer ces faits louables à la publicité, que quelques personnes nous accusent parfois de ne pas suffisamment ménager dans nos critiques l'administration municipale et préfectorale.

Un de nos lecteurs qui signe *Pertinax* nous a même écrit une lettre de quatre pages où il nous demande sans rire, si nous avons l'intention de virer de bord, pour que nous nous permettons de ne pas trouver toujours admirable l'administration de M. Challemel-Lacour, et parce que nous n'approuvons pas les algarades maladroites du général Bressolle.

Comme châtimement de ces crimes, notre lecteur *Pertinax* menace la *Mascarade* de périr misérablement, faute de lecteurs.

C'est là un point sur lequel nous pouvons rassurer pleinement notre correspondant, car depuis quatre ou cinq mois, la *Mascarade* se tire chaque semaine à un peu plus de vingt mille numéros.

Quant à la question de virer de bord, nous n'entreprendrons pas une réfutation sérieuse vis-à-vis de M. Pertinax et autres sur une accusation aussi plaisante, mais nous nous bornerons à lui rappeler cette phrase du dernier discours de M. Gambetta.

« Il ne faut pas confondre la République avec ses fonctionnaires ».

C'est ce que nous faisons.

HECTOR PÉRIÉ.

## Plaintes... et regrets.

Nous rappelons une fois de plus à l'autorité compétente — qui le sait fort bien, — que les bureaux civils et militaires, les administrations publiques de tout genre, pullulent de mobilisables n'ayant pas d'autres motifs à l'exemption du service que le favoritisme ou la protection de fonctionnaires soi-disant républicains.

Ce qui constitue une atteinte grave aux principes d'égalité et de justice.

Nous avons le regret d'avertir l'autorité que ses choix d'employés sont parfois déplorables.

Est-il vrai qu'il y ait dans certains bureaux de l'Hôtel-de-Ville des hommes d'une moralité plus que douteuse ?

On nous assure que oui.

Nous continuons de plus en plus à constater l'indifférence coupable de certains préfets. Pourquoi, par exemple, la personne du préfet des Bouches-du-Rhône est-elle gardée, à Marseille, par plusieurs compagnies de mobiles du Vaucluse, parfaitement armés, dont la place est en face des Prussiens ?

Nous regrettons qu'on ne prenne pas des mesures efficaces pour activer à Saint-Etienne la fabrication des chassapots. On assure qu'au lieu de 5 à 600 par jour, la manufacture d'armes pourrait en produire presque le double.

Et pourquoi ne requiert-on pas dans la même ville les manufactures privées qui continuent à faire des fusils à percussion, dont le besoin ne se fait nullement sentir, puisque mobilisés et mobiles ne veulent aller au feu — et avec raison, — que munis d'armes nouvelles ?

Nous nous plaignons de l'encombrement des neiges dans la plupart des rues de Lyon, et surtout, nous nous étonnons qu'on n'oblige pas les boutiquiers ou propriétaires à débayer les trottoirs ; ce qui constitue une entrave et souvent un danger pour la circulation des piétons.

Nous regrettons que l'administration persiste à laisser encombrer nos rues et nos places par des camelotiers ou marchands de toute espèce, au détriment de la circulation d'abord, et ensuite des boutiquiers qui paient patente et double patente.

Nous réclamons du Conseil municipal qu'il adresse régulièrement et plus promptement aux journaux les procès-verbaux de ses séances, de façon à n'être plus exposés à lire dans trois semaines le compte-rendu des séances de ces jours derniers.

Les mandataires de la commune disent de si excellentes choses, qu'on ne saurait trop les répandre dans le public.

Nous regrettons que le citoyen Jacqui n'ait demandé, depuis quelque temps, la mort d'aucun journaliste.

Nous ferons observer à l'autorité judiciaire que prompt et énergique justice a été promise contre les assassins du commandant Arnaud.

L'opinion publique attend avec impatience cette prompt et énergique justice. Puisse-t-elle n'attendre ni en vain, ni longtemps encore.

G. BÉNY.

## La statue Vaïsse

Nous avons oublié la semaine dernière, de rappeler au conseil municipal, que nous sommes toujours acquéreurs de la statue Vaïsse au prix de deux cent cinquante francs et 205 f.

Dans le cas probable ou l'impôt de cinquante centimes sur les immeubles, hypothèques comprises, ne répondrait pas aux espérances des citoyens Degoulet, Bouvatier etc., nos administrateurs finiront peut-être par songer à cette ressource à l'endroit de laquelle, malgré nos avis pressants et réitérés, ils témoignent une indifférence ou un dédain que justifie mal le vide de la caisse municipale.

## Panthéon du second empire

### SÉNATEURS

#### Bonnechose (Mgr de)

Archevêque de Rouen. A jeté aux orties la robe de magistrat, pour prendre celle de prêtre. Ancien procureur impérial, a troqué son siège contre une chaire et ses réquisitoires contre des sermons. — Sénateur par état. Votait oui par état. Touchait ses appointements par état. Grand-officier de la Légion-d'Honneur par état. Au demeurant le meilleur cardinal du monde.

#### Boudet.

Né à Laval (Mayenne) qui a dû lui élever une statue pour le récompenser d'avoir été ministre pendant un an et demi. Un de ces types effacés et communs de la politique, qu'on voit rouler partout sans jamais les remarquer. A été pourtant député, membre du Conseil d'Etat, ministre, sénateur, etc., et cependant connaît-on bien en France M. Boudet, si ce n'est à Laval (Mayenne) qui lui a élevé une statue ?

#### Boulay de la Meurthe.

S'appelle Boulay de la Meurthe, parce qu'il est né à Paris (Seine). Conseiller d'Etat en 1837, sous le règne de Louis-Philippe. A continué le même commerce sous le règne de Napoléon III. Nommé membre de la commission des caisses d'amortissement, n'a jamais pu découvrir où étaient situées ces caisses qui, semblables à celle de Robert-Macaire, ouvraient à trois heures quarante-cinq et fermaient à quatre moins le quart. A partagé ses loisirs entre cette sinécure et le dortoir du Sénat. Par suite, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

#### Bouet-Willhaumes

Vice-amiral, comme Fourichon. Rôle politique nul, comme Fourichon. S'est contenté de commander de grands bateaux qui vont sur l'eau, comme Fourichon. N'a jamais remporté de victoire navale, comme Fourichon. Ne s'est pas emparé du port de Jadh, comme Fourichon. N'a pas bombardé Dantzig, comme Fourichon. Grand officier de la Légion-d'Honneur, — comme Fourichon.

à suivre.

## POURQUOI ?

Pourquoi les agents de la police municipale qui ont remplacé les sergents de ville portent-ils un uniforme identique à celui de la garde nationale ?

Pourquoi n'a-t-on pas changé, depuis trois mois, la paille qui sert de lit aux mobilisés casernés au grand Séminaire ?

Pourquoi, par les grands froids que nous subissons, ne fait-on pas un peu de feu dans nos casernes ?

Tient-on absolument à envoyer contre l'ennemi des pulmonaires, des perclus ou des catarrheux ?

Pourquoi certains soldats, mobiles ou mobilisés, continuent-ils à aifiger les yeux par leur tenue négligée et malpropre ?

Pourquoi, dans plusieurs villes, à Saint-Etienne notamment, les mêmes soldats, mobiles et mobilisés, donnent-ils publiquement le spectacle de leur inconduite, en traînant à leur

remorque des filles de trottoir et en chantant des refrains malpropres au milieu des rues ?

Pourquoi les musiciens de la garde nationale de ladite ville de Saint-Etienne sont-ils armés de carabines Remington, alors qu'un grand nombre de nos soldats vont au feu avec des fusils à piston qui ne partent pas tous les coups ?

## Profilis administratifs

PAR UN POÈTE SANS PLACE

I  
 Le citoyen Challemel-Lacour, Préfet du Rhône, Commissaire extraordinaire, etc.

Challemel, préfet littéraire,  
 Ce vigoureux républicain,  
 Danton pour le réactionnaire  
 Est l'Ante-Christ du sacristain.

Nerveux, il se croit énergique,  
 Joue au despote avec amour,  
 Fait la cour à la République  
 Qui peut se perdre avec Lacour.

II  
 Le citoyen Gomot, Secrétaire général de la Préfecture.

Gomot, gras comme un chat fourré  
 Se prélassait à la préfecture ;  
 Avec sa benoîte figure,  
 Il a les bras longs, le madré.

Rien ne se fait, ne se remue  
 Qu'après Gomot bien informé,  
 Et si son patron éternue,  
 C'est que Gomot s'est enrhumé.

III  
 Le citoyen Ducarre, membre du Conseil Municipal.

Ducarre, ni beau, ni savant,  
 Est loyal, austère, énergique.  
 Comme un large souffle de vent  
 Sa voix résonne métallique.

Perret le menace souvent,  
 Mais Ducarre lui fait la nique,  
 Mieux qu'un belâtre ou qu'un savant,  
 J'aime mon Ducarre énergique.

IV  
 Le Docteur Gailleton, conseiller municipal, chargé des approvisionnements de bestiaux.

Gailleton achète du veau  
 Pour approvisionner la ville,  
 Lancé dans un métier nouveau  
 Gailleton achète du veau.  
 D'après le prix que le veau vaut,  
 Gailleton n'est pas très-habile,  
 Quand il nous achète du veau  
 Pour approvisionner la ville.

## Le grand Napoléon.

18 et 19 brumaire.

Le droit ayant triomphé de la ruse et de la perfidie, Bonaparte a recours à la violence, à la force brutale aveugle et inintelligente, pour l'anéantir : les deux directeurs fidèles à leur mandat, à la nation, à l'honneur, sont faits prisonniers dans leur palais du Luxembourg, sur l'ordre de l'assassin du chérif d'Alexandrie, de l'amant de Mme Fourès et du déserteur de l'armée d'Egypte. Un républicain, un général, un héros attache un factionnaire aux pas, à la personne de chacun de ces directeurs ; un assassin ordonne ce forfait, un héros l'exécute !!! La raison, le bon sens, l'équité, l'honneur quittent la France avec la vérité et la liberté. Les nouveaux arrivants orient : A bas les honnêtes gens ! Il n'y a plus de place que pour les scélérats : Bonaparte est à leur tête. Il triomphe le lendemain, 19 brumaire, dans l'Orangerie de Saint-Cloud, et la justice, le courage, le respect humain sont banis ! La pensée est étouffée, la presse muselée ; le plus fort fait la loi ; le plus séditionnel, le plus cri-

minel parvient à la toute-puissance ; voici comment :

La séance des Anciens s'ouvre à une heure, dans la grande galerie du château de Saint-Cloud. Les esprits s'échauffent Bonaparte entre dans la salle pour prendre part aux débats. Son entrée est brusquée de colère. Il a avec le président une conversation brisée, sans noblesse, sans dignité. On n'entend que ces mots : « Frères d'armes, franchise de soldat. » Les questions du président se pressent assez rapidement ; elles sont claires. Et pourtant, rien de plus confus, de plus mal énoncé que les réponses ambiguës et entortillées de Bonaparte. Il parle sans suite de *volcans*, d'*agitations sourdes*, de *victoires*, de *Constitution violée*. Il reproche même le 18 fructidor, dont il a été le premier promoteur et le plus puissant soutien. Il prétend avoir ignoré tout, bien qu'il ait envoyé à Paris un de ses lieutenants pour tuer les royalistes ! Puis il parle de *César*, de *Cromwel*, de *tyran*. Il répète plusieurs fois : « Je n'ai plus que cela à vous dire, » et il ne dit rien. Il prétend qu'il avait été appelé à prendre l'autorité supérieure, à son retour d'Italie, par le vœu de la nation et par le vœu de ses camarades. Arrivent ensuite les mots de *liberté*, d'*égalité*, pour lesquelles chacun voit bien qu'il n'est pas venu à Saint-Cloud ; mais, à peine a-t-il prononcé ces mots, qu'un membre des Anciens l'interrompt brusquement en lui disant : *Vous oubliez la Constitution !* Alors la figure de Bonaparte s'anime, et l'on ne comprend plus rien que : *18 fructidor... 30 prairial... Hypocrites... intriguants... Je ne le suis pas... Je vais tout dire... J'abdiquerai le pouvoir aussitôt que le danger qui menace la République sera passé.* Bonaparte croit toutes ses allégations admises comme preuves, prend un peu d'assurance et accuse les deux directeurs, Barras et Moulins, de lui avoir proposé, dit-il, de le mettre à la tête d'un parti tendant à combattre les hommes professant les idées libérales.

« A ces mots, qui révoltèrent par leur fausseté, raconte M. de Bourrienne, il éclata un grand bruit dans la salle : on demandait à grands cris un comité général pour entendre ces révélations. — Non, non ! criaient d'autres, point de comité général ! On vient de dénoncer les conspirateurs, il faut que la France entende tout. »

« Alors, continue M. de Bourrienne, on invita Bonaparte à entrer dans le détail de ce qu'il venait de déclarer sur Barras et Moulins, et des propositions qui lui avaient été faites. — Vous ne devez plus rien cacher, lui criaient-ils. C'est alors que ces interruptions, ces apostrophes, ces interrogations le troublèrent ; il se crut perdu. »

« Au lieu de donner des explications sur ce qu'il avait dit, il accusa de nouveau... qui ? Le Conseil des Cinq-Cents qui veut des échafauds, les Comités révolutionnaires, la révolution tout entière. »

« Les murmures devinrent plus violents, et son discours fut encore plus dépourvu de suite et d'ordre. Il s'adressait tantôt aux représentants du peuple, tout stupéfaits, tantôt aux militaires qui étaient dans la cour et qui n'entendaient pas un mot ; puis, sans autre transition, il parla de foudre de la guerre et ajouta qu'il était *accomplé pagné du dieu de la guerre et du dieu de la fortune.* »

« Le président lui répéta avec calme qu'il ne voyait rien, absolument rien sur quoi l'on pût délibérer, qu'il y avait du vague dans tout ce qu'il disait. « Expliquez-vous, dévoilez les complots dans lesquels on voulait vous faire entrer. »

« Bonaparte répéta encore les mêmes choses ; et comme tout cela était dit !... On ne peut véritablement pas s'en faire une idée, à moins d'avoir été présent. Il n'y avait pas la moindre suite dans tout ce qu'il balbutiait, il faut bien le dire, avec la plus inconcevable incohérence. »

« Je m'aperçus du mauvais effet que produisait ce bavardage sur l'assemblée et de la déconvenue progressive de Bonaparte ; je lui dis à voix basse, en le tirant doucement par le pan de son habit : « Sortez, général, vous ne savez plus ce que vous dites. » Je fis signe à Berthier, qui était à sa gauche, de me seconder pour l'engager à sortir, et tout-à-coup, après avoir encore balbutié quelques mots, il se retourna en disant : *Qui m'aime me suive !* »

« Les factionnaires qui étaient à la porte ne firent aucune difficulté pour le laisser sortir. La personne qui précédait ouvrit tranquillement les deux rideaux de tapisserie qui fermaient la porte, et le général Bonaparte s'élança sur son cheval, qui était au milieu de la troupe stationnée dans la cour. Je ne sais, en vérité, conclut M. de Bourrienne, ce qui serait arrivé si le président, voyant le général se retirer, eût dit : *Grenadiers, ne laissez sortir personne.* J'ai la conviction qu'au lieu de coucher le lendemain au Luxembourg, il eût fini son rôle sur la place de la Révolution. »

Descendu dans la cour, Bonaparte harangua la troupe, et les cris de : *Vive Bonaparte !* excitent son audace. Toute communication du dehors avec l'intérieur du château de Saint-Cloud est interdite. Une lettre du président du Directoire, adressée au Conseil des Anciens, est saisie, décachetée et lue par Bonaparte, qui la met dans sa poche et qui se dispose ensuite à pénétrer dans la salle du Conseil des Cinq-Cents, sans y avoir été appelé.

Pendant ce temps, les membres du Conseil des Cinq-Cents, réunis également à Saint-Cloud, dans la salle de l'Orangerie, préparée à la hâte pour les recevoir, ouvrent leur séance et entrent en délibération.

La discussion, très-animée, roule principalement

sur le transfert à Saint-Cloud du Conseil des Cinq-Cents.

Sur la proposition du député Grandmaison, on adopte à l'unanimité la résolution d'envoyer un message au Directoire.

On demande en outre et on arrête qu'une proclamation soit faite au peuple français.

Telle était la bonne foi de la presque totalité des membres du Conseil des Cinq-Cents, qu'ils ignoraient les secrètes opérations de la veille, qu'ils ignoraient la dissolution du Directoire, et que les directeurs Gohier et Moulins étaient séquestrés dans le même palais, séparés l'un de l'autre, et, par conséquent, dans l'impossibilité d'agir et d'échapper à la conjuration qui allait trahir la République, asservir la France et répandre tous les fléaux sur l'Europe.

Puis, un secrétaire donne lecture de la lettre suivante, datée de Paris, le 18 brumaire an 8, et qui avait déjà été lue au Conseil des Anciens :

Citoyen Président,

Engagé dans les affaires publiques uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à partager la première magistrature de l'Etat que pour le soutenir dans ses périls par mon dévouement, pour préserver des atteintes de ses ennemis les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie ces soins particuliers qui ne pouvaient leur être plus constamment donnés que par un citoyen anciennement témoin de ses vertus héroïques et toujours touché de leurs besoins.

La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire, les marques éclatantes de confiance que lui donne le Corps législatif, et le décret de la Représentation nationale, m'ont convaincu que, quel que soit le poste où l'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés, et les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs de simple citoyen, les vœux, après tant d'orages, de remettre entiers et plus respectables que jamais, les destins de la République dont j'ai partagé le dépôt.

Signé : BARRAS.

Les députés, étonnés, se regardent les uns les autres, ne comprennent rien à cette lettre et s'écrient : Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce une démission ? On en demande une seconde lecture et l'on n'est pas plus avancé.

Nous sommes aujourd'hui, observe le député Grandmaison, dans une circonstance si extraordinaire, que nul ne peut s'en rendre compte ; que, malgré l'imminence du danger, nous ne savons où est le danger, où est l'ennemi... Je crois que, dans la grande quantité de membres qui se trouvent ici, il y a quelques-uns qui savent d'où nous sommes partis et où nous allons...

A peine ces mots sont-ils prononcés, qu'un bruit confus, qui va croissant, interromp l'orateur. A la porte de l'Orangerie paraissent des militaires armés de fusils avec la baïonnette au bout ; à leur tête est le général Bonaparte !

L'apparition inattendue de cet homme et de son escorte cause le plus vif étonnement. Jamais, depuis qu'en France il existe une Assemblée législative, aucun militaire n'avait osé violer ainsi le sanctuaire des lois, ni y paraître sans être mandé.

Bonaparte, avec ses grenadiers, s'avance d'environ dix pas dans la salle. L'indignation est extrême et se manifeste par ces cris : A bas le dictateur ! Hors la loi ! A mort le tyran ! etc. Une foule de députés, non armés de poignards, mais d'une résolution que rien ne peut ébranler, s'élançant sur Bonaparte et le repressent. Bonaparte est troublé ; quoiqu'ordinairement pâle, son visage acquit, en cette circonstance, un nouveau degré de

pâleur ; il ne peut supporter cette masse d'improbations qui l'accablent ; il ne peut proférer un seul mot. Le représentant Bigonet pose, sans violence, ses deux mains sur la poitrine du général, et lui dit : Que faites-vous, général, que faites-vous, général ? La sanction des lois ! Bonaparte, étonné, effaré, n'avance plus ; il tourne la tête, semble parler à ses escortes et se retire avec elle.

J'étais placé, dit le député Dulauro, à qui j'emprunte la presque totalité des faits de cette journée, et qui est rentré dans la vie privée après le succès de la conjuration du 19 brumaire, j'étais placé à deux pas de cette scène, et très-à même d'en observer toutes les circonstances ; je n'entendis point les paroles que Bigonet dit avoir prononcées : les clameurs et le bruit m'en empêchèrent ; mais je vis très-distinctement l'action de ce député et la retraite de Bonaparte et de son escorte.

Telle est donc, dans la plus rigoureuse vérité, cette tentative pré-emptive, cette scène où Bonaparte a joué un rôle honteux et qu'il a défigurée si étrangement, dans le dessein de s'en venger et de faire tourner sa vengeance au profit de son ambition.

Un des grenadiers de l'escorte du général, le nommé Thomé, eut, en cette circonstance, en entrant ou en sortant de la salle, préparée à la hâte, la manche de son habit déchirée par un coup de sabre. Nous verrons bien de quel parti Bonaparte a tiré de ce mince et insignifiant événement.

Comme on l'a vu, l'apparition de ce général dans la salle du conseil des Cinq-Cents y causa une vive agitation, qui naturellement, se maintint pendant quelque temps après sa retraite.

Le président du conseil, Lucien Bonaparte, essaya en vain d'expliquer et d'atténuer la conduite de son frère, mais ses excuses ne satisfirent point les représentants de la nation.

On entend : Bonaparte a terni sa gloire, il s'est conduit comme un roi ! On demande qu'il soit traduit à la barre de l'Assemblée pour y expliquer sa tentative audacieuse.

Dans la crainte qu'on donne suite à ce projet, Lucien, averti que des grenadiers s'avançaient, par le tiers de sa situation embarrassante, cède le fauteuil au député Chazal, et s'écrie : Puisque j'ai plus la confiance du Conseil, je n'ai plus le droit de le présider. Je dépose la toge sénatoriale, les signes de la magistrature populaire, et je me retire. Il se dépouille aussitôt de son manteau, le pose sur le bureau. Des grenadiers arrivent au bas de la tribune, l'escortent hors de la salle ; Chazal le remplace.

L'entrée de ces grenadiers, ainsi que la sortie du président, ne produisirent ni plaintes ni réclamations, et la discussion se continua avec calme. Tous les députés virent le péril dans le commandement dont Bonaparte a été investi, et, par conséquent, par le conseil des Anciens. Je demande, dit Bertrand, du Calvados, que vous commencent par décréter que le général Bonaparte n'est pas le commandant des grenadiers qui composent votre garde.

Talbot s'écrie : Eh quoi ! nous représentons le peuple français, et c'est dans un village, entouré d'une force considérable, dont nous ne disposons pas, qu'on veut que nous délibérions !... Moi, je déclare qu'il n'y a rien de plus sacré que la Constitution, et que le Conseil des Anciens n'avait pas le droit de nommer un général... Bonaparte n'a pas eu le droit de pénétrer dans cette enceinte sans être mandé... vous ne pouvez voter plus longtemps dans une telle position, vous devez retourner à Paris ; marchez-y revêtus de votre costume, et votre retour y sera protégé par des citoyens et des soldats.

D'autres propositions sont faites ; on reprochait au général de ne pas se défendre sur les dangers qui menacent le conseil, sur les moyens d'y échapper avec honneur et de sauver la République.

Pendant ces propositions et ces débats, Bonaparte et ses adhérents s'agitent et excitent l'armée, sur-

tout les grenadiers de l'un et de l'autre conseil, liés aux membres de la représentation nationale par l'habitude et la reconnaissance. Bonaparte irrite la force armée contre le Conseil des Cinq-Cents, et Lucien, après s'être concerté avec son frère, se charge de calomnier les collègues qu'il vient de laisser. Il monte à cheval, se place au milieu de la troupe et prononce le discours suivant :

Citoyens, le président du Conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce conseil est dans ce moment sous la terreur de quelques représentants à stylets, qui assiègent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent des délibérations les plus affreuses.

Je vous déclare, poursuit Lucien Bonaparte, que ces audacieux brigands, sans doute payés par l'Angleterre, se sont mis en rébellion contre le Conseil des Anciens, et ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé de l'exécution de son décret, comme si nous étions encore à ce temps affreux de leur règne, où ce mot de hors la loi suffisait pour faire tomber les têtes les plus chères à la patrie.

Je vous déclare que ce petit nombre de furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté du Conseil. Au nom de ce peuple, qui depuis tant d'années est le jouet de ces misérables enfants de la terreur, je confie aux guerriers le soin de délivrer la majorité de leurs représentants, afin que, délivrée des stylets par les baïonnettes, elle puisse délibérer sur le sort de la République.

Général, et vous soldats, et vous citoyens, vous ne reconnaîtrez pour législateurs de la France que ceux qui vont se rendre auprès de moi. Quant à ceux qui resteront dans l'Orangerie, que la force les expulse ! ces brigands ne sont plus représentants du peuple ; mais les représentants du poignard. Que ce titre leur reste ; qu'ils suivent tout, et lorsqu'ils oseront se montrer au peuple, que tous les doigts les désignent sous ce nom mérité de représentants du poignard. Vive la République !

Ce titre et ce nom ne sont pas restés aux quatre cent cinquante courageux représentants du peuple attaqués dans ce violent discours. L'histoire, faite par un apologiste même de Bonaparte, les a lavés, depuis plus de quarante ans, de cette odieuse et lâche accusation : « On a parlé de poignards, dit M. de Norvins, de soldats blessés, mais l'opinion a fait justice de cette accusation infâme. » Et pour bien graver le stigmate de l'infamie, sur le frère de Bonaparte, ce même historien, ce même apologiste ajoute : « Lucien calomniait le conseil. » Il avait protégé les jours de son frère ; il avait tenu lieu de la nature, il ne pouvait aller plus loin sans crime.

Le discours de Lucien, ou plutôt sa furibonde déclamation, où l'imposture est poussée jusqu'à l'absurdité, et le souvenir de la déchirure de l'habit du grenadier Thomé, suggèrent à Bonaparte l'idée de publier qu'il a été assassiné.

Il fait rappeler ce grenadier. Arrivé auprès de Bonaparte, Thomé apprend pour la première fois, qu'en détournant, avec son bras, le coup de poignard que lui portait un représentant, il lui a sauvé la vie et que son action généreuse méritait une grande récompense. Bonaparte fait répandre aussitôt parmi sa troupe que pendant sa présence au Conseil des Cinq-Cents, un représentant lui a lancé un coup de poignard, que ce coup a été détourné par le bras d'un grenadier qui a été blessé. On donne la plus grande publicité à ce prétendu assassinat, et on prend tous les moyens propres à couvrir cette fiction en une vérité.

Pendant ces intrigues et l'excitation de l'armée contre la représentation nationale, le Conseil des Cinq-Cents discutait sur la permanence du Conseil. Tout à coup le représentant Sherlock monte à la tribune et dit : Je ne sais ce qui se prépare, mais dans les cours et dans les corridors, on voit des tronçons qui s'arment et s'agitent, et au moment où Lucien, votre président, a été conduit auprès de

son frère le général, des cris de : Vive la République ! vive Bonaparte ! se sont fait entendre. Vous propose de rappeler votre président au Conseil et qu'il lui soit ordonné de reprendre ses fonctions.

On fait diverses autres propositions, lorsque au bas de l'escalier, on entend les tambours battre le pas de charge. Le bruit s'accroît et on voit les grenadiers qui s'avançaient et paraissent à l'entrée de la salle.

Un officier, étranger à ce corps, et vêtu d'un uniforme de couleur verte, les commande. C'est le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte. Les grenadiers, dit le savant Dulauro, faisaient partie de la garde du Conseil des Cinq-Cents ; par un raffinement de perfidie, que je crois sans exemple, on avait choisis pour marcher contre ceux qui étaient accoutumés à respecter et charger de défendre. Ces grenadiers, il faut le dire, obéissent à des ordres si contraires à leurs habitudes à leurs devoirs. Pendant plusieurs minutes, ils hésitent à franchir le seuil de la porte. Le général charge battait, le général Leclerc crie : « Avancez, avancez donc ! » Enfin ils cèdent, et trent lentement en colonne jusqu'à la tribune.

Là, le député Talot leur adresse un discours véhément contre l'attentat qu'on leur fait commettre. Ils écoutent, restent immobiles, plusieurs en sont touchés. Le général Leclerc s'en aperçoit et dit : « Je n'entends pas tout cela, je ne connais pas ces ordres qu'on m'a donnés ; » et puis, les tambours de battre ; les tambours ont le rôle à l'orateur.

Alors les grenadiers obéissent aux ordres du chef. Ils invitent les représentants à évacuer la salle. En faisant cette invitation, affirme un témoin oculaire, on en vit qui verraient des larmes qui, secrètement, serraient la main de ceux qui étaient forcés d'expulser.

Lorsqu'à la séance du 23 juin 1789, les députés qui s'étaient constitués en assemblée nationale, furent immobiles à leur place, refusèrent de se rendre à l'ordre qui leur fut notifié par le marquis Brézé, Louis XVI ne crut pas qu'il lui fut possible d'employer la force des armes contre les députés du peuple. Robespierre lui-même au 9 thermidor pressé par Saint-Just et Lebas de marcher sur la Convention, recula devant l'emploi de la force et répondit : « Je ne veux point donner l'exemple d'un nouveau Cromwell ; nous ne sommes que par le peuple, et nous ne devons point aller à la représentation nationale, crime était réservé à Bonaparte, au chef de la piration des 18 et 19 brumaire !

Après le succès des jongleries de la honte criminelle expédition de Saint-Cloud, Bonaparte rentre chez lui et dit à sa femme, en parlant au président Gohier : « C'est un brave homme, mais il ne me comprend pas !... Je ne puis peut-être le faire déporter. Il a écrit contre le Conseil des Anciens ; mais j'ai sa lettre. Hier, il m'attendait à dîner !... et cela avec des hommes d'Etat !... n'en parlons plus ! »

Ainsi se trouvèrent réalisées les deux prophéties faites par Kléber, sous les murs de Saint-Acre, et par Bonaparte, sur le rivage égyptien le 23 août 1799 : la France était asservie et les gens des avocats étaient finis, comme celui des

Colonel Ferrer.

(à suivre.)

Pour tous les articles non signés

Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU. Aiguës ou chroniques les plus rebelles. Dont le traitement aurait été infructueux. Guéries RADICALEMENT par le ROB-SAVARESI. DÉPURATO-TONIQUE, Régénérateur du Sang et des Humeurs. Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels. Expéditions par correspondance. S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re classe, Rue Pizay, 13, au premier étage, près de l'Hôtel de-Ville, à Lyon. Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec, 9. 35

35 Ans de Succès. ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné pour la parfaite guérison des MALADIES SECRÈTES. Faiblesse des organes, Pertes, Abscess, Ulcères, Tumeurs, Éruption à la peau, Affections cutanées et Vices du sang. Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment. Expéditions par correspondance. S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe, rue Pizay, 13, au premier étage, Lyon. Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec 9 (37)

AU BALLON CAPTIF. Rue de la Barre, 8, en face de la rue Belle-Cordière — LYON. MOUCHET, horloger, bijoutier. Ex-ouvrier horloger de BREGUET de PARIS. Prix à l'École des Sciences et des Arts industriels de Lyon, spécialité pour les Réparations de Remontoirs. SEULE MAISON A LYON POUR LA MODICITÉ DE SES PRIX. Toutes les Réparations et les Ventes sont garanties de 1 an à 4 ans. Aperçu des prix : Nettoyage de montres à cylindre. 30. Grands ressorts de montre, première qualité. 2 50. Nettoyage de pendule. 3 50. Verres de montre double. 50. Id. cristal. 75. Montres or pour dames, à cylindre et rubis, depuis 65. Montres argent pour dames. 150. à cylindre et rubis, depuis 200. Id. pour hommes, depuis 30. Id. en aluminium. 30. Fait les Echanges en tous genres. — Expédie dans le dehors. ACHAT D'OR ET D'ARGENT

HERNIES. Sans opération, guérison prompte et parfaite garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. S'adresser à M. Gaillard, médecin de la faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1. (58-13)

MACHINES A COUDRE BRODEUSES, BOUTONNIÈRES de tous systèmes pour Familles et Ateliers. garanties de 1 an à 5 ans, de 50 fr. à 1000 fr. Maison de gros et détail. J.-P. MOLLIER. Rue Impériale, 61 et 63, Lyon. Plusieurs médailles d'or.

Toux, Rhumes, Catarrhes Coqueluche et Oppression. Ne peuvent résister à l'action du SIROP DUBREUIL. 12 années de succès ont placé au premier rang parmi les remèdes. Dépôts : Pharmacie DUBREUIL, 38, rue de Chartres, et toutes les Pharmacies et Drogueries. Exiger la signature.